

NOTE DE PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Installation de panneaux d'affichage libre *dans notre commune*

Objet Installation de panneaux d'affichage libre réglementaires	Fondement juridique Art. L.581-13 & R.581-2 du Code de l'Environnement
Destinataire Mairie / Conseil municipal	Date de rédaction Mars 2026

SOMMAIRE

1. Contexte et obligation légale.....	1
1.1 Un constat alarmant à l'échelle nationale	1
2. Pourquoi installer des panneaux d'affichage libre ?	2
2.1 Une obligation légale, pas une option.....	2
2.2 Un outil de démocratie locale	2
2.3 Un coût très faible pour la commune	2
3. Mise en œuvre.....	3
3.1 Emplacements retenus pour Neubois.....	3
3.2 Installation des panneaux	4
3.3 Estimation budgétaire	4
4. Conclusion et demande formelle.....	5
Annexe 1 — Carte des emplacements proposés	
Annexe 2 — Photos des emplacements exacts	
Annexe 3 — Liste des signataires	

1. Contexte et obligation légale

L'affichage libre est un droit fondamental permettant à tout citoyen, association ou organisation de s'exprimer librement dans l'espace public. Il constitue l'un des derniers outils d'expression accessible à toutes et tous, indépendamment de tout budget de communication.

La loi est claire et contraignante : **chaque commune française est tenue par le Code de l'Environnement de mettre à disposition des espaces d'affichage libre.**

Article R.581-2 du Code de l'Environnement : « La surface minimale que chaque commune doit, en vertu des dispositions du deuxième alinéa de l'article L.581-13, réserver à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif est la suivante : 1. 4 m² pour les communes de moins de 2 000 habitants ; 2. 4 m² + 2 m² par tranche de 2 000 habitants au-delà de 2 000 habitants, pour les communes de 2 000 à 10 000 habitants ; 3. 12 m² plus 5 m² par tranche de 10 000 habitants au-delà de 10 000 habitants, pour les autres communes. »

1.1 Un constat alarmant à l'échelle nationale

Une enquête menée en 2019 en Ile-et-Vilaine a révélé que **61,08 % des 334 communes du département étaient hors-la-loi** : 203 communes ne disposaient d'aucun panneau d'affichage libre, en violation directe de la loi.

Cette situation est problématique pour la démocratie locale : sans panneaux d'affichage libre, les citoyens, syndicats, associations et partis politiques n'ont pas d'espace légal et accessible pour communiquer avec la population.

2. Pourquoi installer des panneaux d'affichage libre ?

2.1 Une obligation légale, pas une option

L'installation de panneaux d'affichage libre n'est pas une décision discrétionnaire du maire : il s'agit d'une obligation légale issue du Code de l'Environnement. L'absence de ces panneaux expose la commune à des recours juridiques, notamment par voie de référé.

2.2 Un outil de démocratie locale

- Permet à toute personne ou organisation de s'exprimer librement et à moindre coût
- Donne une visibilité aux associations locales (culturelles, sportives, citoyennes)
- Permet aux organisations syndicales et politiques de communiquer
- Renforce le lien social et l'information de proximité
- Constitue un espace d'expression neutre, accessible à toutes et tous

2.3 Un coût très faible pour la commune

L'installation d'un panneau d'affichage libre représente un investissement minimal (panneaux en bois ou métal, poteaux, fixation) pour un bénéfice démocratique important. Il s'agit du plus accessible des équipements publics d'expression citoyenne.

3. Mise en œuvre

3.1 Emplacements retenus pour Neubois

Nous proposons l'installation de **4 panneaux d'affichage libre** couvrant l'axe principal du village, afin de garantir une visibilité maximale pour les habitants et les visiteurs. Les emplacements ont été choisis pour leur fréquentation et leur répartition équilibrée sur le territoire communal :

- **Devant le Foyer Saint-Materne** — lieu de rassemblement communautaire très fréquenté, en entrée de village.
- **Devant la Maison des associations** — point névralgique de la vie locale, sur la Rue Principale.
- **À l'arrêt de bus** — passage obligé pour une partie de la population, idéal pour une information visible quotidiennement.
- **À l'aire de jeux** — espace fréquenté par les familles, en entrée de village.

→ Voir Annexe 1 : carte des emplacements proposés.

3.2 Installation des panneaux

L'installation des panneaux ne nécessite ni entreprise spécialisée ni budget important. Le matériel est disponible dans tout magasin de bricolage standard et la pose peut être réalisée directement par les employés communaux.

Matériel nécessaire (par panneau) :

- 2 poteaux métalliques ou en bois (hauteur 2,20 m minimum)
- 1 panneau de contreplaqué extérieur ou OSB, dimensions 2 m x 2 m (soit 4 m² minimum réglementaires)
- Visserie, équerres de fixation et béton de scellement pour ancrage au sol
- Peinture de protection extérieure (de préférence fondée sur une teinte claire pour faciliter la lecture des affiches)

Déroulement de l'installation :

1. Achat du matériel en magasin de bricolage (type Leroy Merlin, Brico Dépôt ou équivalent) par les employés communaux.
2. Découpage et traitement de la planche (peinture de protection, bordures).
3. Implantation des poteaux avec scellement béton aux 4 emplacements retenus.
4. Fixation de la planche sur les poteaux et vérification de la stabilité de l'ensemble.
5. Apposition d'une plaquette d'information indiquant la nature du panneau (« Affichage libre ») et les règles d'usage.

Le coût estimé par panneau (matériel seul) est de l'ordre de 50 à 100 €, soit un investissement total très limité pour la commune, sans recours à un prestataire extérieur.

3.3 Estimation budgétaire

Le tableau ci-dessous détaille le coût estimé du matériel nécessaire à l'installation des 4 panneaux, sur la base des prix constatés dans les grandes enseignes de bricolage (Brico Dépôt, Leroy Merlin, Castorama). Les prix sont TTC, indicatifs et susceptibles de varier selon les magasins et les périodes.

Article	Qté / panneau	Prix unitaire TTC	Total x 4 panneaux	Source
Poteaux bois pin traité autoclave cl. 4 (9x9 cm, H. 2,40 m)	2	8 € à 12 €	64 € à 96 €	Brico Dépôt / Leroy Merlin
Panneau OSB3 hydrofuge 18 mm ép. (250x125 cm, à recouper à 200x200 cm)	1	18 € à 25 €	72 € à 100 €	Leroy Merlin (ref. OSB3 18 mm)
Béton de scellement (sac prêt à l'emploi 25 kg, 2 sacs / poteau)	4 sacs	5 € à 7 €	80 € à 112 €	Castorama / Leroy Merlin
Visserie inox extérieur + équerres de fixation (kit)	1 kit	5 € à 10 €	20 € à 40 €	Leroy Merlin / Brico Dépôt
Peinture protection bois extérieur acrylique (pot 2,5 L, pour 4 panneaux)	1 pot	10 € à 15 €	10 € à 15 €	Brico Dépôt (gamme GoodHome)
TOTAL ESTIMÉ (4 panneaux, matériel seul)			246 € à 363 €	

Prix TTC relevés en mars 2026 à titre indicatif (Brico Dépôt, Leroy Merlin, Castorama). La main-d'œuvre étant assurée par les employés communaux, le coût total se limite au seul achat de matériel.

4. Conclusion et demande formelle

L'installation de panneaux d'affichage libre est une obligation légale claire, peu coûteuse pour la collectivité, et fondamentale pour la vie démocratique locale. Elle permet à chaque habitant, association, syndicat ou mouvement politique de disposer d'un espace d'expression accessible dans l'espace public.

Nous demandons formellement au Conseil municipal de délibérer sur l'installation de panneaux d'affichage libre conformes aux exigences de l'article R.581-2 du Code de l'Environnement, dans les meilleurs délais.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous restons disponibles pour tout échange ou précision utile à la mise en œuvre de ce projet.

→ Voir Annexe 3 : liste des signataires.

Nom, Prénom

Date : _____

Annexe 2 — Photos des emplacements exacts

Les photos ci-dessous montrent l'emplacement exact voulu pour chacun des 4 panneaux d'affichage libre à Neubois.

Emplacement n°1 — Devant le Foyer Saint-Materne



Emplacement n°2 — Devant la Maison des associations



Emplacement n°3 — À l'arrêt de bus



Emplacement n°4 — À l'aire de jeux



Annexe 3 — Liste des signataires

Les soussignés, habitants de la commune de Neubois, soutiennent la présente demande d'installation de panneaux d'affichage libre.

N°	Nom	Prénom	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

15			
16			
17			
18			
19			
20			